

PROJET DE LOI

adopté

le 27 janvier 1994

N° 85  
**S É N A T**

---

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993-1994

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée le 9 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 850, 958 et T.A. 145.

Sénat : 264 et 269 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 janvier 1994.*

*Le Président,*

*Signé : RENÉ MONORY.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexée au n° 850 A.N. (10<sup>e</sup> législ.).